



Compromis de vente

Par nuage

Bonjour

Voilà j'ai acheté une maison offre par internet
accepté du service de l'état qui sont les vendeurs
par le biais d'un notaire x ,sa fait un mois toujours
pas de rendez vous pour le compromis,
ma question est puis-je choisir un notaire pour le
compromis de vente , c'est le notaire x qui est
annonceur de la vente par une agence immo
je vous remercie pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Prenez votre propre notaire.
Il vous aidera.
Et ne vous coutera pas plus cher.

Par Nihilscio

Bonjour,

Si vous n'avez pas signé de compromis, vous n'avez pas acheté. La maison n'est peut-être plus à vendre.
Il faut insister auprès du notaire ou de l'agence immobilière.

Par nuage

merci des reponce je crois que je vais prendre mon propre notaire cordialement

Par Nihilscio

Avant de prendre un notaire, assurez-vous que la maison est encore à vendre.

Par nuage

le vrais vendeur c l'etat qui a choisi sur dossier qui a valideide mon offre ,donc est-ce toujours possible qui ne soit plus en vente?

Par Nihilscio

Si vous précisiez un minimum les conditions dans les quelles la vente a été annoncée, comment vous avez présenté une offre et comment elle a été acceptée, on pourrait peut-être vous en dire plus.

Si vous n'avez toujours aucune nouvelle un mois après, il y a un problème.

Puisqu'il y a une agence immobilière chargée de la vente, cette agence doit pouvoir vous dire où en est votre affaire.

Par LaChaumerande

Bonjour

accepté du service de l'état qui sont les vendeurs. Qu'entendez-vous par là ? Les domaines ?

Mais ça m'étonnerait que les domaines publient des offres par internet, mais c'est toujours possible.

D'accord avec d'autres réponses, si vous n'avez pas été contactée, ça sent un peu le mois. Renseignez-vous auprès du notaire vendeur et de l'agence immobilière.